

# 100 jours de « parcours citoyen » obligatoires

Le président du cdH Benoît Lutgen propose qu'on l'accomplisse avant l'âge de 35 ans

**U**n « parcours citoyen » de 100 jours à accomplir dans une association entre 18 et 35 ans, sous peine de sanction. C'est le projet que le chef de file des démocrates humanistes dépose sur la table à l'occasion de sa rentrée politique. Il en dévoile en exclusivité le contenu à Sudpresse.

Instaurer un service citoyen obligatoire pour les jeunes ? L'idée a fait débat en France cet été, soutenue notamment par le socialiste Arnaud Montebourg ou le centriste François Bayrou. Elle débarque à présent aussi chez nous. Et c'est le président du cdH qui la met sur la table, à l'occasion de sa rentrée politique, qu'il a choisi de faire dans Sudpresse.

« Cela fait plusieurs mois que j'y réfléchis », nous indique Benoît Lutgen. « J'ai d'ailleurs déjà rencontré certaines associations au début de l'été, pour prendre le pouls. J'ai peaufiné le projet pendant mes vacances, et à présent je vous le présente. »

➔ **Et en quoi consiste-t-il ?**

« Je propose d'instaurer un parcours citoyen au niveau fédéral. Il consisterait à faire prêter 100 jours à tous les jeunes, entre 16 et 35 ans, dans une association ou un mouvement reconnu. »

➔ **Dans quel but ?**

« L'objectif, c'est d'ancrer en chacun de ces jeunes les valeurs qui fondent notre société :

la tolérance, la lutte contre les extrémismes, l'ouverture aux autres, le respect des différences... C'est un socle fondamental pour une vie harmonieuse. »

➔ **Est-ce lié aux événements récents, aux attentats ?**

« On peut faire le lien avec cela, mais ce n'est pas la seule explication. Mon constat date d'avant tout ça. Cela fait longtemps que j'y réfléchis. Il y a un manque flagrant de compréhension de l'autre et de tolérance à son égard, dans

*«L'objectif, c'est d'ancrer en chacun de ces jeunes les valeurs qui fondent notre société : tolérance, ouverture... »*

notre société. Avant, le service militaire permettait une certaine mixité sociale, une découverte de l'autre, un apprentissage à partager avec lui. Ce n'est plus le cas. »

➔ **Vous êtes nostalgique de ce que cela offrait ?**

« C'était clairement un élément positif. On se retrouvait ensemble, par-delà ses origines, son milieu. Mais je ne vis pas dans la nostalgie, je vis le monde tel qu'il est. »

ment positif. On se retrouvait ensemble, par-delà ses origines, son milieu. Mais je ne vis pas dans la nostalgie, je vis le monde tel qu'il est. »

➔ **Ce parcours de 100 jours serait-il obligatoire ?**

« Oui, il faut qu'il le soit. Il existe déjà un service citoyen volontaire aujourd'hui. Ceux qui sont motivés peuvent déjà l'accomplir, même si on tente malheureusement de les en dissuader par une série de barrières, comme la perte des allocations familiales ou du chômage. Je ne suis pas pour les obligations, de manière générale. Mais si on ne le fait pas ici, on loupera l'objectif. »

➔ **Pourquoi ?**

« Parce que seuls ceux qui ont déjà une sensibilité forte par rapport à la société ou par rapport aux autres l'accompliraient. Alors que l'idée est justement d'amener vers un apprentissage tous les autres, qui ne sont pas engagés spontanément dans une forme d'école de vie. »

➔ **Qu'est-ce que cela permettrait, en pratique ?**

« D'amener l'ensemble des jeunes à une meilleure compréhension de l'autre, de la société, du fait qu'être un citoyen cela donne des droits mais aussi des devoirs. Je suis persuadé que certains en sortiront transformés, que cela leur montrera de nouvelles choses, un nouveau chemin... »

PROPOS RECUEILLIS

PAR CHRISTIAN CARPENTIER

## « Il faudra prévoir une forme de sanction, de coercition adéquate »

**En pratique, comment cela serait-il organisé ?**

« C'est le fédéral qui doit l'instaurer. Le Premier ministre en sera le garant. Nous déposerons d'ailleurs des propositions de loi en ce sens à la Chambre. Ensuite, il faudra conclure des accords de coopération avec les Communautés, qui sont concernées par la matière et le mettront en pratique. Tout jeune devra alors accomplir 100 jours de parcours citoyen, entre ses 16 et ses 35 ans, répartis sur un délai de 3 ans maximum. Cela ne fait jamais qu'un jour tous les quinze jours... »

**Comment vérifierait-on que le parcours est accompli ?**

« Par une carte à faire remplir par le mouvement ou l'association que l'on rejoint. Et une informatisation, bien entendu. Cela devrait être accompli dans une instance dûment agréée, afin de vérifier qu'elle véhicule bien les valeurs qui nous feront atteindre l'objectif. »

**Et si on n'accomplit pas ces 100 jours ?**

« Quand quelqu'un aura atteint ses 32 ans sans avoir entamé ce parcours, il devra y être sensibilisé par les pouvoirs publics. On devra voir pourquoi, et comment il peut se mettre en ordre. »

**Et s'il ne le fait pas ?**

« Il faudra prévoir une forme de sanction, de coercition adéquate. »

**Une sanction financière ?**

« Non, ça, je m'y refuse. Cela permettrait à ceux qui ont les moyens de payer une amende de faire l'impasse sur ce service. Ce serait injuste. Mais vous savez, un employeur qui recrutera un jeune ayant refusé ce parcours citoyen, cela l'amènera déjà à se poser des questions sur sa mentalité... »

**Ces 100 jours seront-ils rémunérés ?**

« Non. Il y aura un défraiement, par exemple pour les frais de transport. Mais si on les rémunère, ce sera injuste par rapport aux bénévoles du mouvement ou de l'association qui, eux, n'ont droit à rien. » ●

CH. C.

### Mouvement de jeunesse, coopération au développement

## Un très large éventail de choix possibles

**⇨ Pourquoi laisser jusque 35 ans pour l'accomplir ? C'est tard, non ?**

« Je suis ouvert au débat sur les modalités pratiques. Mais certains prolongent leurs études. D'autres entrent tôt dans la vie active avant de faire un break. Il faut garder de la souplesse. »

**⇨ Comment le jeune choisira-t-il son parcours ?**

« Une journée d'information pourrait avoir lieu dans le secondaire, vers 15-16 ans. Il faudra aussi une plateforme internet indiquant tous les choix possibles. »

**⇨ Justement, ces choix, quels seront-ils ?**

« C'est très vaste ! Cela va du mouvement de jeunesse à l'association culturelle communale, en passant par la coopération au développement, une association coopérative qui promeut des produits sains

dans les écoles, etc. On a la chance d'avoir un monde associatif déjà très vaste. Ici, on y ouvre les portes. »

**⇨ Mais faire du mouvement de jeunesse, par exemple, cela compterait ?**

« Bien entendu ! Raison pour laquelle cela ne changera rien pour les milliers de jeunes qui sont déjà engagés aujourd'hui dans ce genre de choses. Ceux

qu'on vise, ce sont les autres, ceux qui n'y sont pas. Et croyez-moi, cela se voit vite quand on rencontre quelqu'un, par exemple pour un job. On voit tout de suite ceux qui ont côtoyé des autres, qui s'y sont ouverts... »

**⇨ Et faire partie d'un club de sport ?**

« C'est on y va juste pour faire du foot, non. Mais si — et ils sont nombreux à le faire — on y travaille sur certaines valeurs, pourquoi pas ? C'est la raison pour laquelle il faudra qu'on agrée les mouvements et associations accessibles à ce parcours. » ●

CH. C.